

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2015

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2015

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 354 850,376D
Report à nouveau bénéficiaire	2 879 437,239D
<u>Bénéfice avant prélèvement</u>	
<u>De la réserve légale</u>	<u>4 234 287,615 D</u>
Prélèvement au titre de la Réserve légale	0,000 D
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>4 234 287,615 D</u>
Dividende (4%)	280 000,000 D
<u>Résultats reportés</u>	<u>3 954 287,615 D</u>

Soit un dividende de 0,200 dinar par action (4% du nominal de l'action).

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur le poste « Résultats reportés » figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013.

Les dividendes seront mis en paiement le.....

Les dividendes revenant aux actions rachetées par la STEQ, dans le cadre du programme de régulation du titre, seront logés, conformément à l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, dans le compte « Report à nouveau ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants : la société FLOWER et la société EXPRESS ASCENSEUR et ce pour une période de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.